

Arrêté de nomination du jury du Diplôme Universitaire Arts, Lettres, Langues

PRO-PHILIA - Pratiques de la diffusion philosophique pour l'année universitaire 2021-2022

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 613-1, L. 712-2°,

Vu l'arrêté de l'Université Côte d'Azur DJSR n° 299/2020 en date 8 Décembre 2020, notamment son article 3 donnant délégation au directeur de l'EUR CREATES en ce qui concerne la désignation des jurys d'examen ;

Vu la délibération n° 2020-43 du conseil d'administration du 30/04/2020

Sur proposition des responsables de formation,

Article 1 : Le jury du Diplôme Universitaire Arts, Lettres, Langues PRO-PHILIA - Pratiques de la diffusion philosophique est composé comme suit :

Est désigné président du jury :

Mélanie PLOUVIEZ

Sont désignés membres du jury :

Grégori JEAN

Margot LEBLOND

Patricia STRAUSS

Article 2 : Le présent jury est compétent s'agissant des délibérations du semestre 1, du semestre 2 et des sessions de rattrapage.

Article 3 : Sauf en cas de force majeure, c'est-à-dire en cas d'évènement extérieur, irrésistible et imprévisible, la force majeure de l'absence d'un membre de jury ne peut être admise.

Fait à Nice, 21/10/2021

Pour le Président d'UCA et par Délégation,

Le Directeur de L'Ecole Universitaire de Recherche

